



Fédération des Associations
Générales Étudiantes

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

BILAN CNESER

**BOUGE TES CAMPUS : pour un
enseignement durable,
accessible et émancipateur**

Bilan de mandat - Equipe CNESER 2021/2023



79 rue Perier
92120 Montrouge



+33 1 40 33 70 70
contact@fage.org



www.fage.org

*Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CA du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre du Cnajep, de l'ESU et de l'UCPA*



Dans un monde en perpétuel changement, nous avons la profonde volonté de porter la voix de la jeunesse au sein du plus haut conseil de représentation étudiante.

Les bouleversements climatiques et environnementaux que nous traversons ne doivent plus être passés sous silence. C'est pourquoi, nous avons fait d'une priorité l'intégration des valeurs du développement durable et de la responsabilité sociétale dans le monde de l'ESR. **Nous sommes fièrEs de léguer à la prochaine équipe d'élue le travail que nous avons lancé sur l'intégration de la transition écologique au sein des formations.**

L'impulsion est lancée, il faut maintenant veiller à la bonne application des annonces.

De plus, l'enseignement supérieur, lieu des savoirs, se doit d'être un espace d'inclusivité, où chacunE peut évoluer sereinement. Nous avons eu à cœur de lutter contre toutes formes de discriminations, aussi intolérables les unes que les autres. Cependant, un développement rapide de ces thématiques sur nos campus ne peut devenir réalité qu'en repensant le modèle de financement de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi nous n'avons eu de cesse, de demander au ministère les moyens d'agir.

Pour conclure, nos ambitions et volontés étaient simples.

Écouter chaque membre de la communauté universitaire, afin de porter un regard objectif concernant l'ensemble des dossiers sur lesquels nous serons amenés à travailler.

Construire, avec celles et ceux désireux de faire progresser les conditions de vie et d'étude de la communauté étudiante. Travailler ensemble, co-construire, c'est le moyen le plus sûr d'aboutir à un grand nombre d'idées et surtout, cela permet la confrontation de multiples visions sur une même thématique.

Et enfin, agir. Agir, pour la communauté étudiante. Agir, pour des formations de qualité. Agir, pour construire un enseignement supérieur inclusif. Agir, pour faire de l'université un levier d'accompagnement et de développement pour toute la communauté étudiante, du premier au troisième cycle. Agir, pour une prise en compte de l'ensemble des publics, y compris ceux ayant un cursus d'études aux problématiques spécifiques et trop souvent marginalisées. **Agir, au sein d'un microcosme qui, en réalité, est le reflet de la société de demain.**

Ces quelques mots sont repris du propos liminaire de la liste 2021-2023. Liste qui a su de tenir ses engagements tout au long de son mandat CNESER.





PORTER LA VOIX DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES LÀ OÙ LES DÉCISIONS SONT PRISES

L'équipe CNESER 21-23 a été élue des suites du scrutin du 24 juin 2021. Il est à noter que la **prise de mandat a été effective au mois de septembre 2021** lors de la séance plénière d'installation de septembre.

Durant cette séance, l'ensemble des commissions ont été renouvelées.

Au sein de la **commission permanente du CNESER**, commission qui se réunit une fois par mois s'il n'y a pas de séance plénière, nous avons pu élire les **5 représentantEs des étudiantEs**. La FAGE obtient 3 sièges sur 5 des suites de discussions avec les autres organisations. Lise MARTINEZ (FAGE) - Etienne MATIGNON (FAGE) - Maëlle LUCAS (FAGE) ont ainsi été déclaréEs éluEs pour la FAGE.

Durant cette séance, nous avons également désigné les **4 représentantEs des étudiantEs au CNESER disciplinaire** : Matéo BERTIN a été élu pour la FAGE aux côtés des 3 autres organisations.

Au sein de la Commission d'études Spécialisées, qui traite de la recherche. Emilie DEVILLE et Ihab AQCHMIR ont été désignéEs pour la FAGE. Enfin, Ihab AQCHMIR représente la FAGE au sein du CA de l'ONISEP, et Achille Cassiot au sein de la CNEMMOP. Quelques mois plus tard, nous avons pu nommer **3 titulaires sur les 5 sièges en Comité de suivi licence, master, doctorat (CSLMD)**. Fanny SARKISSIAN est d'ailleurs la seule nommée au titre de doctorante.

Force de l'expertise de nos fédérations d'associations, nous avons pu inviter les fédérations en séance en tant qu'expertes. Ainsi, l'ANEPF (pharmacie), l'ANEMF (médecine), l'ARES (sciences sociales) et la FNESI (Sciences Infirmières) ont pu entre autres se rendre en séance CNESER.

EN CHIFFRES

CNESER PLÉNIER

6 séances

CNESER DISCIPLINAIRE

7 séances

12 000 pages
de document analysées



42 dossiers



5
motions
déposées

CNESER PERMANENT

16 séances

3

CNESER ACCRÉDITATIONS

9 séances

80 établissements



I. DÉMOCRATISER L'ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR UN ACCOMPAGNEMENT EFFICIENT ET SOUTENABLE

Afin de garantir l'accès à un enseignement supérieur gratuit et accessible à toutes et tous, la FAGE lors des différentes séances, s'est constamment opposée à l'intégration des écoles privées et de leurs formations au sein de la plateforme Parcoursup. Ainsi, nous avons pu rappeler l'essence même de Parcoursup, qui est d'accompagner les jeunes vers leur insertion dans le supérieur et doit ainsi être bien plus un outil d'orientation. Pour s'assurer de cet accès, la FAGE a voté contre la reconnaissance ou le renouvellement des brevets ou diplômes délivrés par les établissements d'enseignement privés. La plateforme Parcoursup a été un sujet primordial lors de ce mandat. Nous avons porté de nombreuses positions auprès du MESR et de la DGESIP afin d'alerter sur les limites de la plateforme. **Nous avons travaillé sur une proposition de loi visant à réduire les inégalités induites par la plateforme**, qui a malheureusement été rejetée. Enfin, une contribution sur Parcoursup a été réalisée dans le but d'actualiser les positions de la FAGE sur la plateforme.

L'évolution de la plateforme Trouver Mon Master vers un téléservice unique de candidature n'a pas vu le jour en 2022 comme escompté. En effet, les concertations n'ayant pas eu lieu dans des conditions permettant de garantir le déploiement d'une plateforme pertinente pour les étudiantEs dans les délais impartis, **la FAGE a assumé d'appeler au report de cette dernière**. Ce report obtenu a permis de travailler en profondeur sur le sujet à travers plusieurs groupes de travail organisés et un cahier des charges voté lors des Assoliades 2022. Nous avons également participé aux différents comités de pilotage de la plateforme déjà en place, afin de faire des remontées concernant ses failles et pistes d'amélioration. Malgré ces temps de travail, la plateforme ne répond pas entièrement au cahier des charges voté en juin. **La FAGE s'est donc abstenue lors des deux séances CNESER votant le cadrage de la plateforme MonMaster.**

Bien que cette plateforme permette une large diminution des charges mentales et administratives ainsi que de mieux répartir les places disponibles, elle ne résoudra pas à elle seule le problème d'accès en master.

EN CHIFFRES

Lors des séances plénières du CNESER, nous avons rappelé, à travers nos propos liminaires, **la nécessité d'avoir un investissement conséquent** pour les étudiantes et étudiants se retrouvant sans ressources, et de sortir un plan d'urgence de financement pour rétablir les conditions d'études dans certaines filières sous tensions.

Ainsi, nous nous sommes **opposés à la répartition des moyens pour l'année 2022 puis 2023**, les considérant largement insuffisants, et nous avons déploré le manque de considération des usagerEs dans l'Enseignement Supérieur.



Lors de sa prise de parole du jeudi 13 janvier 2022, le président de la République affirmait devant France Universités une volonté de réformer de manière systémique l'enseignement supérieur. En effet, il affirmait que l'on ne pourrait pas rester durablement dans un système où *“l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont considérés comme boursiers et où pourtant nous avons tant de précarité étudiante, et une difficulté à financer un modèle beaucoup plus financé par l'argent public que partout dans le monde”*.

En réaction à ces propos choquants, **la FAGE a pris la parole le 18 janvier 2022 pour réaffirmer sa position contre la sélection, contre l'augmentation des frais d'inscription, contre les facteurs de reproduction sociale, tous ennemis d'un enseignement supérieur inclusif et équitable**. Nous avons également rappelé qu'une augmentation des frais d'inscription ne sauraient pas répondre aux besoins actuels des étudiantEs qui demandent depuis des années une réforme structurelle des bourses, qui à ce jour n'est jamais arrivée.



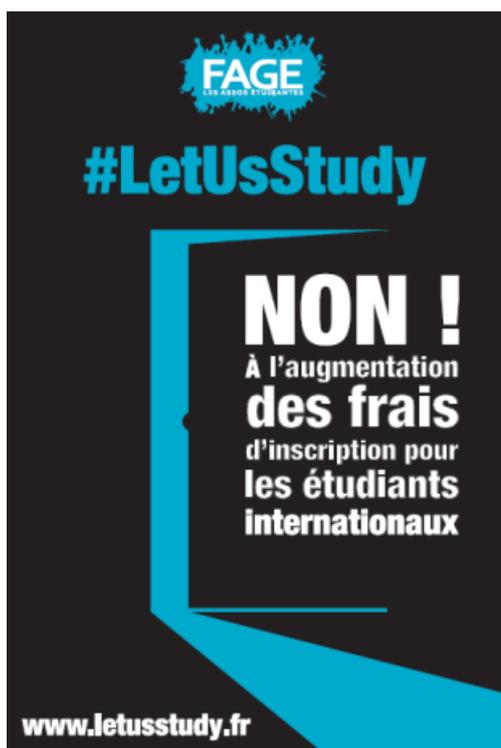
Notre travail a également été de faire remonter les problématiques prégnantes du manque d'accessibilité de l'enseignement supérieur. En effet, de nombreux SES éluEs étudiantEs nous ont fait remonter le fait que les 10% d'exonérations sur certains établissements ont été atteints, la FAGE a donc régulièrement remis en avant nos positions sur cette question.



2770 € pour une licence, 3770 € pour un master. Ce sont les sommes que les étudiantEs internationauxALES doivent déboursé pour avoir accès à l'enseignement supérieur français. Les établissements ont, pour la plupart, fait le choix de faire opposition aux nouveaux droits d'inscription en exonérant l'entièreté des étudiantEs concernéEs depuis la mise en place de la réforme.

10% d'exonération possible, un pourcentage qui vient d'être atteint pour certains établissements. Et cela ne devrait pas tarder pour d'autres.

Face à ce constat alarmant et pour anticiper ce dépassement, de plus en plus d'établissements réfléchissent alors aux modalités d'application des exonérations pour une partie seulement de leur communauté étudiante : critères géographiques, critères de niveau, critères de filières, critères du niveau de vie des pays d'origine ou encore critères basés sur la francophonie. Ces critères sont tous autant de pistes discriminantes. La solution à ces frais différenciés est-elle de s'appuyer sur des critères discriminants ? - Extrait propos liminaire FAGE



Emilie Deville @Emilie_FAGE · Nov 15, 2021

#CNESER | Ouverture ce matin de la séance par un propos liminaire :

🇫🇷 Etu inter, frais différenciés : 10% d'exo possible, déjà atteinte par certains établissements 🇫🇷

« Critères géo, de filières, du niveau de vie du pays d'origine... sont tout autant de pistes discriminantes »



🗨️ 1

🔄 4

❤️ 15



II. RÉINVENTER LES FORMATIONS DE DEMAIN À L'AUBE D'UNE CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

Les universités sont autonomes pédagogiquement. Ainsi, nous ne pouvons pas impulser des directions nationales en matière d'innovation pédagogique ou bien de parcours d'accompagnement. Cependant, nous avons pu travailler en séance CNESER sur les Cycles Pluridisciplinaires d'Études Supérieures (CPES), le DU PaRéo ou bien les parcours d'accompagnements personnalisés.

C'est en CNESER Accréditation que nous avons pu impulser la vision de la FAGE sur l'évolution des formations, permettant ainsi de faire des retours spécifiquement en fonction du contexte de chaque université. Au total ce sont :

80
ÉTABLISSEMENTS
ACCRÉDITÉS

SUR

1 J
3 O
S URS

De plus grâce aux sièges CNESER, la FAGE a obtenu des nommés au sein du comité de suivi licence, master et doctorat.

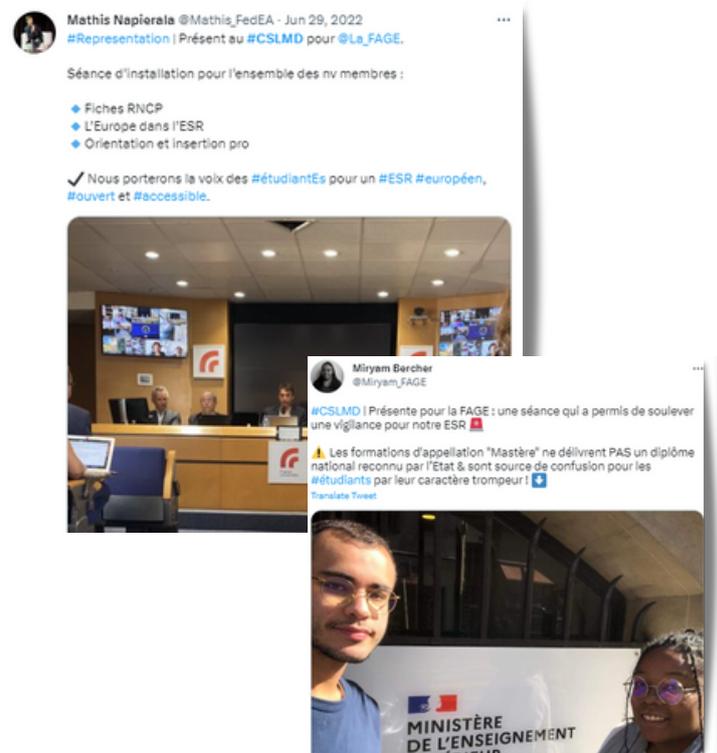
Ainsi sur les 5 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléance, la FAGE obtient 3 titulaires (dont le siège de doctorantE) ainsi que 4 suppléances :

TITULAIRE : Emilie DEVILLE (FAGE)
SUPPLÉANCE : Sammy MENZRI (FAGE)
SUPPLÉANCE : Maelle LUCAS (FAGE)

TITULAIRE : Mathis NAPIERALA (FAGE)
SUPPLÉANCE : Miryam BERCHER (FAGE)
SUPPLÉANCE : Mèrouane MEDGHOUL (FAGE)

TITULAIRE DOCTORANTE : Fanny SARKISSIAN (FAGE) - doctorante

De ce fait, le travail en CSLMD nous permet directement d'impulser les positions de la FAGE concernant les référentiels de compétences ou encore l'innovation pédagogique.





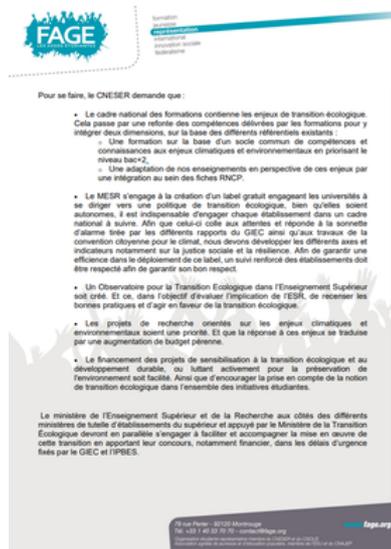
L'élection de l'équipe CNESER concorde avec la condamnation de l'État pour inaction climatique. La FAGE, en tant qu'organisation de jeunesse et représentative des étudiantEs, s'est pleinement saisi de cet enjeu de société. Les rapports du GIEC nous le rappellent, nous devons AGIR !

“ Nous préparer aux enjeux de demain, c'est aussi intégrer tout ce qui concerne la transition écologique et énergétique, le développement soutenable comme un élément saillant de la formation mais aussi de la recherche et des propres pratiques du monde académique au sein de leur établissement. Nous devons donc pleinement nous saisir et nous en saisir pour anticiper ces transformations durables mais aussi sensibiliser et former tous nos étudiants et étudiantes aux métiers verts de demain et montrer l'exemple en faisant de notre Ministère, un acteur majeur de cette transition écologique et énergétique. ”

Madame la Ministre Sylvie RETAILLEAU
Discours du 14 juin 2022 au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et la Recherche

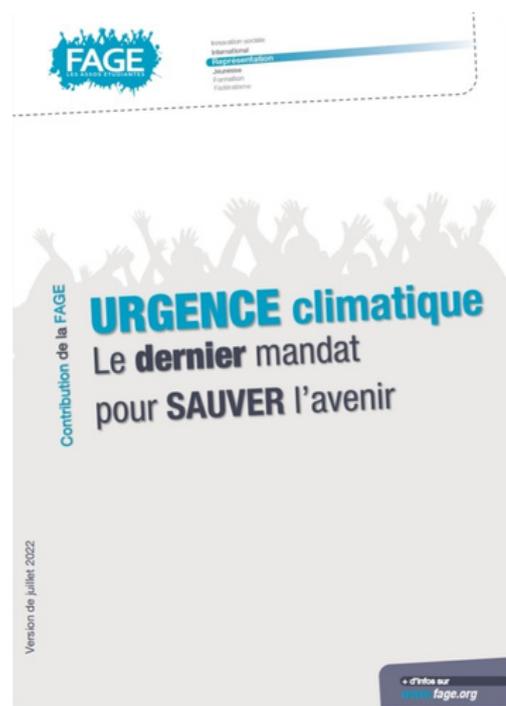
La FAGE n'a pas attendu juin 2022 pour impulser la transition écologique au sein de l'ESR. En effet, nous nous sommes pleinement investiEs dans les groupes de travail pour la création du « Rapport Jouzel ». Sorti en février 2022, nous avons pu développer les positions de la FAGE sur la transition écologique au sein de l'ESR.

Une contribution permettant de répondre à cet enjeu a été votée durant les Assoliades 2022. À la suite à ce vote, **nous avons pu porter une motion au sein du CNESER. Pour la première fois, la transition écologique a été mise au cœur des débats.**



MOTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite au CNESER, nous avons pu porter la position auprès du cabinet de la Ministre.



Lors du CNESER de septembre, et face aux annonces inexistantes pour la rentrée 2022, nous rappelions l'importance d'intégrer la transition écologique au sein de l'ESR.

En octobre 2022, lors d'un colloque à Bordeaux, la ministre a pu annoncer :

“Le MESR intégrera progressivement un volet dédié à la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques de la transition écologique dans les nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance des établissements.[...] Cela sera l'occasion d'un accompagnement, y compris financier, des établissements pour la mise en place de cette stratégie formation et l'identification des premières actions à conduire”

CES AVANCÉES SONT UNE RÉELLE VICTOIRE POUR LE RÉSEAU DE LA FAGE !





III. ENCADRER LES DIFFÉRENTES FORMES PARTICULIÈRES D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES RENDRE ACCESSIBLES TOUTES ET TOUS

Durant notre mandat, plusieurs propositions de décrets et de projets concernant les Établissements Publics Expérimentaux (EPE) ont émergé. Ces regroupements d'établissements posant de nombreuses problématiques, une étude approfondie des dossiers a dû être effectuée afin de savoir se positionner au mieux.

Afin de vous donner quelques exemples, le 12 Octobre 2021 était proposé un projet de décret portant sur la création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et sur l'approbation de ses statuts. La FAGE s'est ainsi opposée à ce dernier.

Lors du même CNESER, un projet d'arrêté portant sur l'approbation d'une convention de coordination territoriale dénommée "UNIR", composées de différents établissements rennais a également été proposé au vote. La FAGE s'est de nouveau opposée en soulignant le fait qu'aucune instance de gouvernance ne comportait des étudiantEs éluEs.

De plus, le 14 Septembre, un projet de partenariat entre l'Institut Pasteur et l'Université de Paris a été inscrit au vote, où la FAGE a préféré s'abstenir. Il a été estimé que le rapprochement entre l'Institut Pasteur et l'Université de Paris pose une remise en question de la place des doctorantEs dans les instances de gouvernance. La FAGE a, de ce fait, mis en garde le CNESER et les représentantEs des différents partis, en précisant que les nouvelles formes de regroupement pourraient avoir des impacts négatifs à plusieurs échelles.

Afin de rester dans un principe d'enseignement supérieur ouvert et qualitatif, le 18 Janvier, le CNESER eut à statuer sur le projet d'arrêté fixant la liste des écoles autorisées à délivrer un diplôme conférant le grade de licence à leurs titulaires. Le CNESER a choisi dans son ensemble, dont la FAGE, de ne pas prendre part au vote. En effet, ce projet d'arrêté de 7 pages mélange tout type d'école, privées, publiques, créations de nouvelles formations ou encore reconductions d'anciennes. Le CNESER est attaché au respect du monopole de la collation des grades par les établissements enseignements supérieurs publics. Ce type d'arrêté montre que la lisibilité générale de l'ESR se dégrade par la mise en concurrence entre diplômes de toutes sortes conférant grade et licences universitaires.

Sur la question des universités européennes, un corpus de positions a été voté par le conseil d'administration de la FAGE permettant à la structure de se doter de nombreuses revendications sur la thématique.

Une coordination des éluEs étudiantEs impliqués dans les Alliances a été réalisée pour favoriser l'échange des bonnes pratiques.

Également, en janvier 2022, la Commission Européenne publiait deux documents composant une stratégie européenne pour les universités qui portent un ensemble de volonté et direction relatives au développement de l'enseignement supérieur et des Alliances d'universités européennes dans les prochaines années. Nous avons pu fixer avec les éluEs et les fédérations des lignes rouges à ne pas franchir. Ce document a pu être transmis au MESR. Un rendez-vous avec le cabinet de la ministre nous a également permis de discuter de la place des étudiantEs dans la mise en place en France des axes de la stratégie.

Enfin, sur l'ensemble de ces sujets, nous avons pu organiser des formations, avec notamment l'intervention au Séminaire National des EluEs EtudiantEs (SNEE) d'une experte de la Commission Européenne pour former les éluEs présents.





IV. RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX ENJEUX DU TROISIÈME CYCLE DE L'ENTRÉE À LA SORTIE DE LA THÈSE

Lors de la séance du CNESER du 15 novembre 2021 a été présenté **le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation des épreuves nationales dématérialisées (ECNi et ECOS)** donnant accès au troisième cycle des études de médecine, plus communément appelé R2C (Réforme du 2ème Cycle). **La FAGE a sollicité l'intervention de l'ANEMF** (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France) afin que l'ensemble des actrices de l'enseignement supérieur soient informées du ressenti des étudiantEs en médecine vis-à-vis de cette réforme. En tenant compte de l'expertise et des éléments apportés par l'ANEMF, les éluEs CNESER FAGE ont dénoncé une réforme précipitée et se sont donc **abstenuEs** en demandant à ce que ce projet d'arrêté soit revu afin d'intégrer les arbitrages des dernières années. Le texte est d'ailleurs passé par la suite en CNEMMOP.

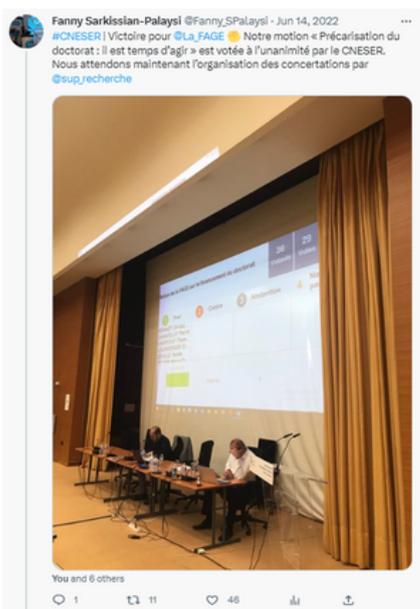
Sur une thématique similaire, lors de la séance du CNESER du 18 janvier 2022 a été présenté le projet d'**arrêté modifiant les arrêtés du 12 et 21 avril 2017 relatifs au troisième cycle des études de médecine**, reprenant notamment la maquette des DES (Diplômes d'Etude Spécialisée). La FAGE a sollicité l'ISNAR-IMG sur cette question, et s'est abstenue sur ce projet.

Enfin, concernant les études de santé, mi-janvier a été votée la modification du décret du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'accès des médecins en exercice au troisième cycle des études de médecine. La FAGE s'est positionnée pour ces modifications étant donné qu'elles étaient mineures. Lors du même CNESER a été présenté le projet d'arrêté définissant **les modalités d'accès des médecins en exercice au troisième cycle des études de médecine**. Ce projet s'inscrit dans le décret et rappelle les formations pour lesquels les médecins peuvent candidater et les conditions d'éligibilité, notamment d'exercice. Les éluEs CNESER FAGE ont voté "POUR".

La FAGE a eu pour objectif d'être proactive sur la **LPR (Loi Programmation Recherche)**. En novembre 2021, la FAGE s'est jointe à différentes organisations syndicales au travers d'un communiqué de presse afin d'alerter le gouvernement suite à la sortie de l'arrêté encadrant la revalorisation de la rémunération des doctorants et doctorantes contractuelles qui ne correspond pas aux annonces de la LPR. Elle y a également appelé à la revalorisation des heures de TD aujourd'hui payées en dessous du SMIC. Aussi, une grande partie des décrets et arrêtés sont sortis en fin d'année 2021.

Dans un objectif de vulgarisation, une fiche technique portant sur la LPR a donc été mise à jour en janvier 2022 et diffusée au réseau de la FAGE. Afin d'accompagner les fédérations dans l'application de la LPR au sein des établissements, un point a été fait lors du CA de janvier 2022, ainsi qu'un mail aux VPE.

Ensuite, la FAGE a milité pour un meilleur financement du doctorat, mettant ce combat au premier plan de son travail de plaider autour du 3ème cycle. L'objectif était de diminuer la part de doctorants et doctorantes sans financement, d'encadrer le prolongement des contrats de thèse, et de revaloriser la rémunération des heures de TD. **Le gouvernement n'a pas répondu à ces besoins, malgré le travail mis en place : une motion intitulée "Précarisation du doctorat : il est temps d'agir" a été proposée au CNESER de juin, et acceptée à la quasi-unanimité.** Une communication sous forme de vidéo a également permis de toucher directement les doctorants et doctorantes.



Fanny Sarkissian-Palaysi @Fanny_SPalaysi · Jun 14, 2022

- ◆ Financer toutes les #doctorant.e.s
- ◆ Financer toute la durée de leurs recherches
- ◆ Revaloriser leur rémunération
- ◆ Prendre en charges leurs dépenses
- ◆ Revaloriser les vacataires payé.e.s sous le SMIC

@La_FAGE porte la voix des doctorant.e.s en CNESER !



L'ensemble des textes de lois encadrant le doctorat ont été recensés : leur liste est présente dans la mise à jour de la contribution doctorat. Grâce à l'aide de la CP3C, une grande partie a été analysée, et a pu nourrir notre plaidoyer, notamment pour la motion financement portée en CNESER, et la modification de l'arrêté DND. Ce projet d'arrêté du diplôme national du doctorat a beaucoup occupé l'équipe nationale, qui a pu affirmer ses positions avec le conseil d'administration de la FAGE, et les porter auprès du MESRI et de la DGESIP lors de rendez-vous inter-syndicaux prévus en amont du vote en CNESER.

Ces temps ont permis à la FAGE une belle victoire, en retirant du projet de texte les pré-soutenances et la possibilité pour le comité de suivi de thèse de sélectionner les doctorants et les doctorantes pouvant accéder à leur deuxième année de doctorat. Lors de la séance de CNESER de mai, l'ensemble des amendements de la FAGE ont été votés et incorporés au texte qui a été publié fin août.



V. CONSTRUIRE UN MONDE DURABLE, SOCIAL ET SOLIDAIRE AU TRAVERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANT

L'équipe CNESER a pu prendre part à l'élaboration de la **réforme des services de santé étudiants**. Ce chantier, lancé 1 an après le vote de positions, par l'assemblée générale de l'Université d'été de la FAGE (Assoliades) en 2021 sur la santé des jeunes et impulsant la volonté de faire évoluer les services de santé universitaires vers des centres de santé étudiants, nous a permis d'intégrer nombre de nos préconisations afin d'améliorer la santé des étudiantEs :

- Démocratie en santé avec la présence désormais systématique de représentantEs étudiantEs dans les conseils de services élargis ;
- Passage de services universitaires à des services à vocation étudiante : une possibilité de coordination avec d'autres établissements pour mettre ses forces en commun ;
- Augmentation des axes de prévention, notamment sur la santé sexuelle ainsi que les liens entre les SSE et le SUAPS afin de favoriser la pratique sportive. On observe aussi une incitation à la création de maisons sport-santé.

Ce travail a été réalisé de concert avec les fédérations et a fait l'objet de nombreux temps en interne de la FAGE, dans le but d'aiguiller au mieux les différentes réunions ministérielles.

Finalement, la FAGE s'est abstenue sur les différents textes présentés au CNESER : en effet, le financement annoncé de 8 millions et quelques d'euros ne permettait pas de répondre à l'ambition nécessaire de réformer structurellement les structures universitaires de santé.

CHARTRE LGBT+ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En 2022, la **FAGE a participé à l'élaboration de la charte d'engagement LGBT+ de l'Enseignement supérieur de l'Autre Cercle, en partenariat avec CAELIF**. Les universités signataires de cette charte s'engagent à créer un environnement inclusif pour le personnel, les enseignantEs et les étudiantEs LGBT+, à veiller à une égalité de droit et de traitement quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, à soutenir le personnel, les enseignantEs, et les étudiantEs victimes de propos ou d'actes discriminants et à mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement professionnel et le cadre d'études dans l'enseignement supérieur. **Le mardi 11 octobre 2022, l'université de Montpellier devient la première université signataire de cette charte.** L'objectif sera sur le projet mandat de promouvoir cette charte auprès des universités afin de permettre son déploiement.

ACCESSIBILITÉ À L'ESR DES ETUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION D'HANDICAP

En janvier 2023, la **FAGE a voté la contribution "Enseignement supérieur et recherche : vers une inclusion des personnes en situation de handicap", co-signée par 100% handinamique.** Via cette contribution, la FAGE propose des solutions concrètes afin d'envisager collectivement un ESR ouvert, vers une inclusion totale des personnes en situation de handicap. Lors du CNESER d'avril 2023, nous avons porté une motion dans le but d'impulser pour la 1^{re} fois cette thématique au sein du conseil.

Nous veillerons à ce que cette motion mène à un travail sur ce sujet par le ministère, comme cela a pu se produire avec la motion "Etat d'urgence climatique : l'ultime mandat pour sauver l'avenir" qui a enclenché les annonces de la ministre à Bordeaux en octobre dernier.



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ESR

L'université est également un lieu d'échange, de rencontre, permettant l'émancipation de chacun et chacune. Garantir le bien-être de chaque jeune est une priorité. L'enseignement supérieur doit s'engager dans la lutte contre les discriminations, tant sur le volet de la prévention que de l'accompagnement des victimes.

L'équipe nationale de la FAGE a réalisé **une contribution sur la lutte contre les discriminations au sein de l'ESR afin de permettre aux éluEs de se saisir de la thématique à l'échelle territoriale.** Celle-ci aborde tant la prévention et la formation, que la prise en charge des victimes de violences.

En effet, actuellement les cellules de signalement, bien qu'obligatoires, ne sont pas efficaces dans tous les établissements, tant sur le plan de l'information auprès des étudiantEs que sur leur cadrage.

La FAGE, au travers de cette contribution, aborde donc **le cadrage des dispositifs de signalement des universités.** Les établissements de l'ESR doivent prendre conscience de leur responsabilité et agir en conséquence.

Nous porterons sur la séance de juin une motion au CNESER dans l'objectif d'impulser de réelles politiques en termes de lutte contre les discriminations au sein des établissements d'ESR.



LIVRET SANTÉ

Au sujet des formations en santé, un certain nombre de travaux ont pu être réalisés, en lien avec les fédérations de filières et que ça soit pour les séances du CNESER ou de la CNEMMOP, la Commission Nationale des Études en Maïeutiques, Médecine, Odontologie et Pharmacie.

Concernant la Réforme de l'Entrée des Études de Santé, nous avons pu travailler sur l'arrêté balais sorti en fin d'année 2021 et permettant des clarifications réglementaires ainsi que l'implémentation d'un point demandé par la FAGE : la mise en place de comités de suivis locaux de la réforme. Ces derniers ont été largement écartés par les établissements qui ne s'en sont pour la plupart pas saisis.

Un certain nombre de textes concernant les réformes de plusieurs cycles des études médicales ont pu être examinés : réforme du 2e cycle des études de médecine, réforme partielle du 3e cycle des études de pharmacie avec la disparition des IPR et la création d'une FST Recherche.

Nous avons également pu exprimer un avis sur les expérimentations réalisées touchant principalement les études infirmières, de kinésithérapie, d'ergothérapie, mais plus globalement un grand nombre de formations de santé. Cette participation faisait écho à notre investissement en comité d'expérimentation qui nous avait permis d'écarter les projets les plus délétères pour les étudiantEs en amont des séances.

FOCUS : nous avons pu faire remonter les remarques de l'UNECD sur la création des nouveaux UFR d'Odontologie. 8 nouvelles villes accueilleront ainsi des étudiantEs en dentaire afin de répondre aux besoins de santé de la population. Un énorme enjeu consistait à s'assurer que des financements suffisants allaient être débloqués. L'enveloppe allouée s'est trouvée être finalement plus importante que prévu, mais reste néanmoins insuffisante.

Un certain nombre de créations de formation en sciences infirmières ont eu lieu, et nous y avons été attentifEs au côté de la FNESI : les IPA et les IBODE sont des formations en plein développement, et il a fallu les défendre face à leurs détracteurICES.



BOUGE TES CAMPUS : POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DURABLE, ACCESSIBLE ET ÉMANCIPATEUR

Qu'est ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assoit son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

Un réseau national

36 fédérations de villes

24 fédérations nationales de filière

5 fédérations affiliées

2000 associations étudiantes

300 000 étudiantEs membre de la FAGE adhérents à une association

Etienne Matignon

Président de la FAGE

06 86 63 41 44

etienne.matignon@fage.org

Emilie Deville

1ere Vice-présidente en charge de la coordination de l'équipe nationale

06 29 27 91 19

emilie.deville@fage.org

Equipe Nationale CNESER de la FAGE

cneser@fage.org